

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Floréal.

(Ere vulgaire).

Lundi 25 Avril 1796.

Mouvement des troupes autrichiennes pour se rapprocher du Rhin. — Assurance donnée par le directoire exécutif de respecter la ligne de démarcation. — Détail des séances de la convention depuis son installation. — Arrivée de Sidney Smith à Paris. — Note officielle du directoire au sénat de Bâle, concernant le projet du prince de Condé de passer sur le territoire de Suisse pour entrer sur celui de la république. — Considérations sur l'état actuel de l'Europe. — Victoire éclatante remportée par l'armée d'Italie.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 avril.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, l'archiduc Charles est parti d'ici pour se rendre à Mayence.

Le *Courier du Bas-Rhin* annonce que le directoire exécutif a fait donner des assurances que la ligne de démarcation sera respectée, dans le cas que les hostilités viennent à recommencer.

Suivant les nouvelles du Haut-Rhin, il se fait des mouvemens dans l'armée autrichienne; une grande partie de la cavalerie a déjà quitté ses cantonnemens pour se rapprocher de ce fleuve.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre particulière de la Haye, le 16 avril.

Les séances de la convention batave, sur laquelle vous me demandez mon avis, n'ont encore rien offert aux yeux d'un étranger, qui puisse donner lieu à des observations bien intéressantes. Elles se passent avec plus d'ordre, de calme & de décence que ne le croyoient beaucoup de gens, qui ne voyoient dans cette assemblée, composée de passions exaltées & d'intérêts si opposés, qu'un foyer de haines & de discorde; & dans la réunion de tous les pouvoirs en un seul centre, que le germe d'une légis-

lation violente & arbitraire, un instrument de despotisme, toujours plus dangereux dans un corps que dans un individu. Ces gens-là avoient devant les yeux le tableau de la convention nationale de France; mais ils ne faisoient pas attention que des Hollandais ne sont pas des Français; qu'un peuple naturellement flegmatique, taciturne & réservé, accoutumé aux formes & à gravité des assemblées délibérantes, familiarisé avec les principes comme avec les usages de la liberté, ne pouvoit pas s'abandonner à cette manie de parler avant d'avoir pensé, de discuter avant d'avoir réfléchi, ou de décider sans avoir discuté, qui a pu égarer un peuple vif, spirituel, impatient, mais superficiel, présomptueux & naturellement loquace.

Les premières séances ont été principalement consacrées à la vérification des pouvoirs des députés arrivans, & à les faire souscrire à la déclaration exigée de tous. Quelques-uns ont refusé & se sont retirés, sans être insultés par la majorité.

On a nommé plusieurs comités pour préparer les différens objets dont la convention doit s'occuper: un des premiers qui a été formé est celui qui doit rédiger le plan de constitution; & par une disposition fort sage, les membres de ce comité n'opineroient plus dans la convention tant que durera leur travail.

Par un autre décret, elle a interdit, pour économiser le tems, la lecture des lettres officielles des ministres & des agens de la république dans l'étranger; la commission des relations extérieures communiquera seulement des extraits.

Dans une des dernières séances, la convention se prononça d'une manière bien forte sur la liberté de la presse. On avoit dénoncé un journal intitulé, *l'Avocat de la Liberté*, comme contenant des principes dangereux & incendiaires. Un membre s'éleva contre la dénonciation, & rappela avec chaleur que la liberté de la presse étoit la plus sûre & presque la seule garantie de toutes les libertés politiques & civiles. L'assemblée passa à l'ordre du jour presque à l'unanimité. Aucun membre ne s'avis-

de proposer qu'on lui donnât le privilège exclusif de vendre un journal, & qu'on nommât des censeurs pour empêcher de rien écrire contre lui & ses amis.

Dans la douzième séance, il a été décrété qu'il seroit rendu un hommage solennel à l'Être-Suprême : la formule proposée par un membre fut adoptée ; tous les membres debout & découverts, le président récita cette prière : « Dieu bon, souverainement adorable, » nous supplions ta puissance & ta bonté de nous » bézir. Convaincus que le bonheur de tes créatures est » la fin principale de la création, permets que le bonheur » du peuple libre de cet état soit aussi la fin unique que » se propose cette assemblée, & qu'il soit le fruit de ses » travaux. Eclaire nos esprits, purifie nos cœurs, anéantis » les conseils de la perfidie & les complots de la trahison, » & fais que nos efforts tournent à la plus grande gloire » de ton nom adorable ». Tous les membres répondirent : Amen.

Que dira de ce serment le célèbre Jacob Dupont, s'il dit encore quelque chose ?

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U C A L V A D O S.

Extrait d'une lettre d'Isigny.

Le convoi parti du Havre le 16 au soir a été poursuivi par une flotille anglaise. Le 17 au matin elle s'approcha assez près pour canonner les bâtimens ; alors le commandant donna ordre de faire côte & de mettre le feu aux navires, s'ils courroient risque d'être pris. La mer étoit haute & on donna à toute voile sur la plus mauvaise côte possible, puis que ses bords sont hérissés de rochers. Les Anglais s'approchèrent assez pour que leurs boulets portassent dans Port-Bassin ; plusieurs bâtimens en reçurent, mais personne n'a été blessé.

Les bâtimens sont tous brisés & sans ressource ; le *Soleil*, capitaine Courbet, n'a pas résisté long tems & il a été mis en pièces ; de sorte qu'à la marée montante ses débris ont été dispersés. D'autres qu'on espéroit sauver ont eu le même sort. Enfin, rien ne peut présenter un spectacle plus affligeant.

De Paris, le 5 floréal.

Sir Sidney Smith est arrivé ici avant-hier avec deux officiers anglais, & a été conduit à l'ancienne prison de l'Abbaye.

On a imprimé dans la gazette allemande de Strasbourg la traduction d'une note officielle, communiquée, au nom du directoire, par l'ambassadeur de la république, au sénat de Bâle. Cette note, datée du 6 germinal, est signée par *Letourneur*, président du directoire ; *Lagarde*, secrétaire ; & *Lacroix*, ministre des relations extérieures. En voici la substance.

« Le directoire exécutif déclare qu'il a su par des avis certains que le prince de Condé avoit eu le dessein, à la fin de la campagne dernière, d'entrer avec un corps de troupes sur le territoire de la république, en passant par l'état de Bâle ; que plusieurs citoyens de ce canton, dont il connoissoit les noms & dont quelques-uns étoient même des magistrats, devoient favoriser cette invasion ; qu'il apprend par de nouveaux avis que le même projet subsiste & qu'on prend des mesures pour le mettre à exécution. En conséquence le directoire déclare aux magistrats de Bâle que s'ils ne prennent pas tous les moyens qui sont

en leur pouvoir pour s'opposer à cette invasion, & qu'elle s'effectue, il regardera leur inaction comme une violation de la neutralité que le corps helvétique a promise d'observer, sans admettre le prétexte de leur impuissance pour s'opposer à des forces supérieures ; enfin il les rend responsables personnellement des suites qui pourroient en résulter ».

Comme nous n'avons sous les yeux ni le texte ni une traduction de l'article allemand, nous ne garantissons que le sens général de la note, tel qu'on nous l'a expliqué de vive voix.

L'article suivant est copié textuellement du *Courier Maritime du Havre*, 15 avril.

F A I T.

Les neutres qui n'ont pas débarqué leurs cargaisons, s'empressent de quitter un pays où *aucunes ventes ni marchés ne peuvent se stipuler autrement qu'en mandats*, où il est défendu aux tribunaux de connoître des contestations sur les marchés contractés en numéraire. Les neutres qui ont mis leurs marchandises à terre & ont payé les droits d'importation, sont inquiets sur les moyens de réaliser. Ils voudroient bien les rembarquer, mais plusieurs articles ne peuvent être remportés ; d'autres sont assujétis à de gros droits, ce qui équivaut, pour les propriétaires, à une prohibition. Bref, les étrangers qui sont en France sont fort embarrassés comment ils sauveront leur fortune.

Cette position décourageante mérite l'attention du gouvernement. Sa sollicitude doit s'étendre sur les besoins futurs de vingt-cinq millions d'hommes. Car on ne peut se dissimuler que depuis le *maximum* qui a décuplé la consommation & dévoré en dix-huit mois l'approvisionnement de plusieurs années, les magasins sont restés vides aux trois quarts, & que sans l'étranger qui a rempli l'autre quart, la France auroit été dans le plus grand dénuement.

Or, il résulte de cette vérité, que le peu de marchandises apportées par l'étranger, ne tardera pas à être épuisé s'il cesse de nous approvisionner.

Nos manufactures tomberont faute de matières premières, & le commerce sera dans le néant parce qu'il ne pourra donner des valeurs métalliques qui resteront ensevelies dans les entrailles de la terre.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'EUROPE.

Première lettre.

L'observateur attentif peut toujours remarquer à chaque siècle, dans les nations, un cours d'opinions nouvelles qui agit sur leurs constitutions, qui changent leurs mœurs & leur destinée, & dans les gouvernemens, un nouveau système d'ambition qui agit sur l'état actuel des peuples & les rend à-la-fois instrumens & victimes de nouveaux projets de conquête où leur intérêt est compté pour rien.

Le 18^e siècle a vu se développer un esprit de discussion & de recherche, qui n'a laissé aucun préjugé paisible, aucune institution humaine sans examen ; qui a rendu les nations plus éclairées, plus inquiètes sur leurs droits, & les gouvernemens plus timides, plus incertains. Cependant ces gouvernemens se sont par degrés enhardis, & ont osé fonder des espérances de conquête & d'agrandissement sur ces troubles & ces agitations qui devoient leur coûter de si vives alarmes. Chaque fois

qu'ils ont vu un grand incendie prêt à s'allumer dans un pays voisin, ils ont été moins émus de l'inquiétude de le voir se communiquer à leur propre pays que du désir d'aller y ravir des dépouilles faciles & de se l'approprier bientôt sous prétexte d'y porter des secours. Ils ont donc semé soigneusement chez leurs voisins des germes de discorde. Ces maximes nouvelles ont troublé le droit des gens, altéré la paix intérieure des nations & dérangé cette balance de l'Europe à l'aide de laquelle de foibles puissances subsistent à côté des plus grandes; cette balance de l'Europe qui, si elle ne pas un terme à toutes les guerres, en a long-tems mis une à toutes les vastes conquêtes.

Tout est changé, ébranlé dans le système politique de l'Europe; bientôt peut être tout sera renversé. L'Europe, si florissante par le mélange de tant de puissances & de gouvernemens, qui se soutiennent & se balancent entr'eux, va peut-être bientôt offrir le morne & déplorable spectacle de l'Asie, où de grands empires n'ont rien laissé subsister entr'eux & accablent tout sous le plus horrible esclavage. Déjà un empire n'est plus; la Pologne a perdu son indépendance & son nom, & toutes les puissances du Nord sont épouvantées de voir ainsi se rapprocher d'elles la Russie, à laquelle il est plus facile d'envahir des pays florissans & peuplés, que de peupler & de civiliser ceux qu'elle occupe.

La Turquie européenne, que dont la Russie a comme essayé les foiblesses dans une guerre glorieuse, se trouve menacée à son tour; elle tourne en vain ses regards vers nous, que d'autres projets occupent; elle voit à peine notre pavillon flotter dans ses mers; mais elle y voit déjà celui de l'Angleterre qui sert l'ambition de la Russie, pour être secondée dans la sienne.

L'Empire germanique est menacé de toutes parts. Les grandes puissances, dont la rivalité fermoit toute sa sécurité, s'accordent & s'entendent aujourd'hui, & conspirent peut-être pour de nouveaux partages. La Prusse n'est plus un boulevard qu'elle puisse opposer à l'Autriche; c'est une alliée pour cette dernière, dès qu'il s'agira de conquérir & de démembrer; la Suede & le Danemarck seroient trop foibles aujourd'hui pour défendre le corps germanique contre la coalition d'empires si puissans, qui vienent de reculer leurs limites. Enfin, la France qui doit à ce corps germanique d'avoir pu réfréner l'ambition de la maison d'Autriche lorsqu'elle menaçoit de tout envahir; la France, que le traité de Westphalie intéressoit si essentiellement à la protection du corps germanique, occupe aujourd'hui une partie considérable de son territoire.

Dans une telle position, qui ne lui prédit une ruine prochaine & un nouvel ébranlement dans toute l'Europe, si la France, qui l'accable par ses victoires, ne le ranime par sa modération & par sa sagesse. Chose singulière, le corps germanique est obligé aujourd'hui de chercher un appui dans l'ennemi qu'il combat encore, pour se défendre contre ses prétendus alliés. La politique la plus simple prescrit à la France cette modération; elle ne gagne rien en puissance réelle, lorsque d'un côté elle s'agrandit, & que de l'autre ses ennemis s'agrandissent davantage; elle perd au contraire beaucoup d'un pareil marché, qui ne fait qu'aggraver ses inquiétudes, ses dépenses & ses agitations. Après tant de défaites, après une guerre si funeste à sa gloire, combien l'Autriche auroit à se féliciter encore, si elle se trouvoit à portée

de saisir une partie du Palatinat & de la Bavière! Aggrandie d'un côté par sa part de la Pologne, combien de si florissantes provinces ajouteroient de l'autre à sa puissance, en la centralisant, en lui donnant plus de force & d'ensemble! Qu'elle sacrifieroit de bon cœur à pareil prix les provinces belgiques, éternel sujet d'inquiétude & de dépenses nouvelles! Prenons garde qu'elle ne suggere aujourd'hui à notre ambition; à notre cupidité même, le plan que son ambition auroit tracé. Elle a du se croire bien près de l'objet de ses vœux, quand elle nous a vus frappés de ce brillant vertige de porter nos limites jusqu'au Rhin; c'étoit là le plus sûr moyen que nous pussions lui donner de s'étendre à son gré sur l'autre rive.

Il me semble que tout l'art des négociations aujourd'hui, relativement à cette partie de nos conquêtes, doit être de distinguer soigneusement l'empereur de l'Empire; de chercher quelles indemnités, quelle sûreté nouvelle nous devons conserver à l'égard d'une puissance qui vient de s'agrandir par le partage de la Pologne; de mettre l'empire germanique & particulièrement l'électeur palatin & les électeurs ecclésiastiques à couvert de son ambition & de la nôtre. De là dépend toute la sûreté de l'Europe. Telle est notre position invariable, qu'elle nous rend protecteurs nés de toutes les petites puissances qui se trouvent intermédiaires entre une puissance redoutable & nous. Il dépend de nous de commencer la dissolution du corps germanique; c'est nous qui aurons porté les premiers la hache sur cet arbre durci par le tems; mais les plus riches dépouilles de cet arbre iront enrichir nos ennemis.

Protecteurs nés de toutes les puissances foibles & menacées, quels secours ne devons-nous pas à cette république batave, qui n'a tenu de nous sa liberté, qu'en perdant sa splendeur & son commerce; à cette puissance maritime, si utile au commerce de toutes les nations du monde! (Je remets à demain quelques considérations sur cet objet & sur nos intérêts commerciaux).

LACRETELLE le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Suite de la séance du 4 floréal.

Un membre s'étoit fait inscrire pour une motion d'ordre relative à différentes questions sur l'exécution de la loi concernant le partage des biens communaux. Comme une commission a été chargée de la révision de cette loi, le conseil arrête que la motion lui sera également renvoyée.

L'assemblée coloniale de l'Isle-de-France a arrêté qu'il seroit fait une souscription volontaire pour les familles des braves marins qui ont péri dans le célèbre combat naval du 1^{er} frimaire. La somme qui en est provenue a été convertie en une lettre-de-change, qui est adressée au président de la convention. Un membre demande qu'il soit nommé une commission pour examiner l'usage qui doit en être fait.

Après quelques débats peu intéressans, Lecointre ramène l'état de la chose à son véritable point: la lettre-de-change dont il s'agit, a été adressée au président de la convention nationale, qui étoit alors le centre du gouvernement, c'est aujourd'hui le directoire qui est le gouvernement, c'est à lui qu'elle doit être remise pour en toucher le montant, & en faire la distribution suivant

l'intention de l'assemblée coloniale : le conseil adopte ce dernier avis.

Le directoire a demandé qu'une somme de 200 millions fût mise à la disposition du ministre de la guerre. La commission des dépenses, après avoir pris connoissance de l'emploi de la somme de 100 millions qui lui avoit été accordée précédemment, propose de lui accorder celle-ci, tout aussi nécessaire, quoique beaucoup plus forte, à cause des dépenses d'une campagne importante & déjà ouverte. — Le conseil adopte le projet.

Une commission avoit été chargée de donner son avis sur la translation demandée de l'administration centrale du département de la Meuse, de la commune de Bar-sur-Ornain dans celle de Saint-Michel; celle-ci a paru mériter la préférence par sa position plus centrale, & par conséquent plus à portée de tous les administrés; cependant, comme d'autres membres proposent d'autres considérations en faveur de la commune de Bar, le conseil ordonne l'impression & l'ajournement du projet.

Le directoire demande d'être autorisé à disposer de la légion de Police pour lui faire partager les travaux & la gloire des armées de la république, & l'employer au remplacement des bataillons fatigués. Talot convertit l'objet du message en motion, & le conseil arrête l'autorisation demandée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 5 floréal.

Le conseil renvoie à l'examen de commissions spéciales deux résolutions relatives à différentes élections.

Après avoir reconnu l'urgence, il approuve sans discussion une troisième résolution qui fixe à Tartas l'établissement d'un quatrième tribunal de police correctionnel pour le département des Landes.

Une quatrième résolution, concernant les notaires publics, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Dupont, organe de la commission chargée d'examiner la résolution sur les douanes, fait son rapport : il commence par exprimer son opinion contre le système des douanes en général. Les nations, dit-il, se font la guerre avec des impôts, lorsqu'elles ne se la font pas avec des canons; mais il faut que l'artillerie des douanes nuise le moins possible aux progrès de l'agriculture & du commerce. Au surplus, la commission a trouvé la résolution extrêmement juste, & elle pense qu'elle doit être adoptée. — Le conseil l'approuve.

On procède au renouvellement de la commission d'inspection; les nouveaux membres qui la composent sont les citoyens Mahade, de Torey, Meillan, Crénieres & Barbé-Marbois.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 5 floréal.

La séance étoit à peine ouverte, lorsqu'il est arrivé un message du directoire exécutif. Malgré le petit nombre

de membres présens, le président en a sur-le-champ fait donner lecture; il est conçu à-peu-près en ces termes :

Citoyens représentans, l'heureux combat de Montenotte dont nous vous avons instruits par notre message du 2 de ce mois, n'étoit pour l'invincible armée d'Italie, que le prélude de succès bien plus éclatans.

Nous avons aujourd'hui à vous annoncer une victoire décisive & à jamais mémorable, remportée par cette armée à Monte-Lezino sur les Piémontais & les Autrichiens réunis.

L'ennemi a perdu 10,500 hommes, dont 8,000 ont été faits prisonniers; on leur a enlevé 40 pièces de canon de bataille, avec les chevaux, les mulets & les caissons; quinze drapeaux, tous leurs équipages & plusieurs magasins.

Parmi les nôtres, généraux, officiers, soldats, tous se sont couverts de gloire & montrés dignes de défendre la cause de la liberté.

Le général en chef Buonaparte dirigeoit encore cette attaque. Les autres généraux qui l'ont secondé de la manière la plus distinguée, sont Laharpe, Augereau, Massena, Servoni, Cosae, Menard & Goubert blessé en sautant dans les retranchemens; deux autres généraux ont été tués à la tête de leurs colonnes en faisant des prodiges de valeur.

Le général Provera qui commandoit l'armée austro-sarde, a été fait prisonnier après avoir opposé la plus vigoureuse résistance avec quelques régimens qui ont été pris avec lui.

Vous déclarerez sans doute que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Le conseil déclare sur-le-champ, que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, & arrête qu'à deux heures, lorsque le conseil sera complet, on donnera une seconde lecture de ce message du directoire qui sera imprimé, affiché en placards & envoyé à toutes les administrations & aux armées de la république.

Defermond obtient la parole au nom de la commission des finances; il expose que cette commission a pensé qu'aux termes de la constitution le conseil devoit décider quel sera le type des mandats; il propose en conséquence un projet de résolution qui est adopté, & qui porte qu'il sera fabriqué deux timbres secs pour servir de type aux mandats territoriaux.

Le premier représentera un citoyen recevant des mandats de la main de Minerve & foulant à ses pieds le flambeau de la discorde; sur le second on verra Cérès associant à ses travaux un citoyen qui vient d'échanger des mandats contre une propriété rurale.

Traité d'Economie Politique, contenant le produit & le droit des communes; les intérêts de la population, de l'agriculture, des arts, du commerce, de la navigation, des finances & de la justice, du militaire & de la politique; 3 vol. in-8°. Prix, 600 livres en assignats, franc de port par la poste. A Paris, chez Morin, libraire & commissionnaire, rue Christine, n°. 12.